



Strasbourg, le 28 septembre 2016

CDDH-MF(2016)R2

COMITE DIRECTEUR POUR LES DES DROITS DE L'HOMME

(CDDH)

GROUPE DE TRAVAIL SUR LES MUTILATIONS GENITALES FEMININES

ET LE MARIAGE FORCE

(CDDH-MF)

Rapport

2^e réunion
21-23 septembre 2016

Point 1: Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

1. Le Groupe de rédaction du CDDH sur les mutilations génitales féminines et le mariage forcé (CDDH-MF) a tenu sa deuxième réunion à Strasbourg du 21 au 23 septembre 2016 sous la présidence de M. Rob LINHAM (Royaume-Uni). La liste des participants figure à l'Annexe I. L'ordre du jour tel qu'il a été adopté figure à l'Annexe II.
2. Le Président souhaite la bienvenue aux participants et fait rapport de son échange de vues, la veille de la présente réunion, avec le Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO), ainsi que cela avait été décidé lors de la première réunion du CDDH-MF. Au cours de l'échange de vues, il a souligné l'utilité des travaux respectifs, menés de manière complémentaire dans un même but. Il a également précisé que toute activité du CDDH en matière de prévention et d'élimination des mutilations génitales féminines et du mariage forcé doit être menée dans le contexte de l'encouragement aux Etats à signer et ratifier la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul).
3. Le Président a ensuite rassuré les membres du GREVIO quant au fait que le CDDH-MF prend pleinement en compte leur souci que celui-ci se concentre exclusivement sur deux formes de violence à l'égard des femmes qui sont prédominantes dans les communautés immigrées en Europe et sur le risque d'une perception de ces formes de violence comme ne concernant que « les autres » ou comme occultant d'autres formes de violence. En réponse à ce souci, le CDDH-MF a décidé d'expliquer dans l'introduction au Guide sur les bonnes pratiques en matière de lutte contre les mutilations génitales féminines et le mariage forcé, le raisonnement qui l'a conduit à se concentrer sur les MGF et le MF, en soulignant que ces formes de violence font partie d'un ensemble plus vaste de formes de violence à l'égard des femmes, causées par une discrimination de genre fortement ancrée dans la société.
4. Le Président informe le CDDH-MF qu'il a également été invité à procéder en novembre à un échange de vues similaire avec les membres de la Commission pour l'égalité de genre du Conseil de l'Europe (GEC).

Point 2 : Contributions des comités et des autres organes du Conseil de l'Europe, des organisations internationales et régionales ainsi que des organisations non gouvernementales, communautés religieuses et communautés de foi

5. Les représentants des organisations intergouvernementales et régionales, organisations non gouvernementales, communautés religieuses et communautés de foi présentent leurs mandats respectifs et leurs travaux pertinents en matière de prévention et de lutte contre les MGF et MF.
6. Le Groupe est informé de la récente adoption d'un rapport sur les mutilations génitales féminines par la Commission sur l'égalité et la non-discrimination de l'Assemblée Parlementaire, qui inclut un projet de résolution dont l'adoption par l'Assemblée Parlementaire est prévue en octobre.

Point 3 : Discussion portant sur un Guide des bonnes pratiques visant à combattre et prévenir les mutilations génitales féminines et le mariage forcé

a) Discussion générale sur le Guide des bonnes pratiques

7. Le Groupe procède à une discussion générale pour déterminer le public cible de ce Guide. Il convient que les principaux destinataires sont les décideurs politiques et les autorités publiques des Etats membres, mais qu'il pourrait également être utile pour les organisations non-gouvernementales impliquées dans la défense/ le lobbying et la mise en œuvre de politiques dans ce domaine. Le Guide pourrait également servir d'inspiration pour d'autres régions au-delà de l'Europe.

8. Le Groupe échange ensuite des vues sur le titre le plus approprié pour le Guide et convient d'ajouter à l'expression « bonnes pratiques » les termes « et prometteuses ».

9. En ce qui concerne la sélection des pratiques nationales à inclure dans le Guide, il convient qu'elle devrait être faite de manière à refléter la diversité des approches, ainsi que leur caractère innovateur et transposable à d'autres Etats. De plus, elle devrait assurer autant que possible la représentation des Etats membres qui ont envoyé des exemples. Les critères de sélection devraient figurer dans l'introduction au Guide, lequel devrait également indiquer que les pratiques ne doivent pas être considérées comme exhaustives et que toute évaluation de l'efficacité des pratiques n'entraîne pas dans le cadre du mandat du Groupe. En présentant les exemples, il serait utile de mentionner les éventuels défis qu'ils pourraient rencontrer.

10. Le Groupe s'accorde sur un certain nombre de changements concernant la structure du Guide. Il devrait suivre la même structure que le rapport d'analyse du Groupe qui commence avec les « Politiques intégrées et Collecte de données », suivi de la Prévention, la Protection et les Poursuites. Une section sur la question relative à l'asile devrait figurer après le chapitre sur la Protection.

11. Les exemples des différentes pratiques devraient inclure un titre permettant de guider utilement le lecteur. En cas où plusieurs Etats membres partagent les mêmes pratiques, une introduction pourrait expliquer le thème principal, suivi de la mention aux pratiques d'Etats individuels. Les Etats concernés ne devraient pas figurer en caractères gras, mais plutôt en italiques.

12. Par ailleurs, il est convenu qu'il serait utile que le Guide inclue une annexe avec un tableau contenant les coordonnées détaillées et les liens vers les politiques et les lois nationales concernant le plus grand nombre d'Etats membres, afin de permettre à ceux qui veulent en savoir plus sur les pratiques spécifiques de prendre contact avec le pays en question et de rechercher de plus amples informations sur ces pratiques. Une autre annexe guidant les lecteurs vers des sources complémentaires ainsi qu'une annexe contenant un glossaire des termes pertinents devrait également figurer dans le Guide.

13. Des conclusions devraient également être ajoutées au Guide. Elles mentionneraient quelques tendances générales, les défis existants (tels que le manque de données pertinentes, les lacunes dans la mise en œuvre, le besoin de recherches supplémentaires, etc.). Les conclusions devraient mentionner le besoin de diffuser le Guide le plus largement possible dans les Etats membres et au-delà de l'Europe et dans ce but, l'utilité de procéder à sa traduction dans d'autres langues. Les conclusions devraient également rappeler le besoin d'une mise à jour régulière de l'annexe qui contient les coordonnées des personnes/instances de contacts, les liens vers les politiques et les lois nationales. Enfin, les conclusions

devraient mettre l'accent sur le besoin de d'entretenir et de renforcer les contacts existants ainsi que les échanges de bonnes pratiques et de pratiques prometteuses au niveau international.

b) Examen de l'avant-projet de Guide de bonnes pratiques

14. Le Groupe procède à une première lecture, paragraphe par paragraphe de l'avant-projet de Guide. Il propose un certain nombre de changements de fond et de forme.

15. Il est demandé au Secrétariat d'inclure, sous la supervision du Président, les changements spécifiques apportés au texte lors de la réunion, et d'envoyer aux participants le texte révisé du Guide pour le lundi 10 octobre. Des exemples d'autres pratiques devraient être transmis au Secrétariat aussi rapidement que possible. Les participants disposent jusqu'au 17 octobre pour vérifier le projet de texte révisé. Par la suite, le projet de texte préparé lors de la réunion sera transmis, dans les deux langues, au CDDH en temps utile pour la réunion de la mi-novembre de son Bureau. Des propositions écrites et d'autres exemples de pratiques nationales envoyés par des Etats membres, y compris ceux qui ne font pas parties du Groupe de rédaction seront transmis au Secrétariat (merete.bjerregaard@coe.int) avant le 16 décembre 2016.

16. Le Groupe souhaite recevoir toute orientation que le CDDH pourrait lui fournir, en vue de la finalisation du projet de Guide. Le Groupe considère qu'il serait opportun de procéder à la deuxième lecture du texte lors de la prochaine réunion en janvier.

Point 4 : Echange de vues sur les propositions de travaux futurs

17. Le Groupe discute de la nécessité de travaux ultérieurs en matière de prévention et d'élimination des MGF et du MF sur la base des idées déjà incluses dans l'analyse et qui ont été présentées au CDDH à sa réunion en juin. Le Groupe considère qu'il serait prématuré de proposer l'élaboration d'une nouvelle recommandation ou d'un instrument contraignant, considérant que le GREVIO vient juste de commencer ses travaux. Néanmoins, une déclaration du Comité des Ministres sur la nécessité d'intensifier les efforts en matière de prévention et d'élimination des MGF et du MF est jugée utile. Une telle déclaration pourrait également encourager de nouvelles signatures et ratifications de la Convention d'Istanbul.

18. Afin d'assurer que les MGF et le MF restent dans les priorités de l'ordre du jour, le Groupe propose la tenue d'une conférence annuelle sur ces deux questions pour faciliter la communication et les contacts entre les acteurs dans ce domaine et promouvoir un réseau de contacts sur ces questions. Un tel évènement pourrait être organisé par le CDDH en coopération avec les instances pertinentes du Conseil de l'Europe telles que le GREVIO, le GRETA, la GEC et le CDPC, ainsi qu'avec la participation d'autres organisations internationales et régionales, organisations non-gouvernementales, et les communautés de foi.

Point 5 : Adoption du rapport de réunion

19. La version anglaise du rapport de la réunion est adoptée à la fin de la réunion.

Point 6 : Questions diverses

Organisation des travaux de la prochaine réunion

20. La troisième réunion du CDDH-MF, prévue du 24 au 26 janvier 2017, se concentrera essentiellement sur la finalisation du projet de Guide et pourrait examiner les aspects pratiques et le contenu d'une éventuelle Conférence annuelle, ainsi que la préparation d'un projet de déclaration du Comité des Ministres, sous réserve de l'approbation par le CDDH.

ANNEXE I

LISTE DE PARTICIPANTS

Member States/Etats membres

BELGIUM / BELGIQUE

Margot TAEYMANS, Attaché, Juriste Criminologue, Service Public Fédéral de la Justice, FOD Justitie,

BULGARIA / BULGARIE

Christina YOTOVA, Second Secretary, Human Rights Department, Ministry of Foreign Affairs, Sofia

CROATIA / CROATIE

Vanja POPOVIC, Counsellor, Division for Human Rights and Regional International Organisations and Initiatives, Ministry of Foreign and European Affairs

FINLAND / FINLANDE

Marjatta HIEKKA, Legal Counsellor, Ministry for Foreign Affairs

FRANCE

Pierre VINCENT, Rédacteur, Sous-direction des droits de l'homme, Direction des affaires juridiques, Ministère des affaires étrangères et du développement international

ITALY / ITALIE

Tiziana ZANNINI, Department for Equal Opportunities of the Italian Presidency of the Council of Ministers *[Apologised]*

THE NETHERLANDS / PAYS BAS

Eleonore VAN RIJSSEN, Legal Officer, Legal Affairs Department, Ministry of Foreign Affairs

NORWAY / NORVEGE

Leila ERDIS, Senior Adviser, Norwegian Ministry of Justice and Public Security, The Integration Department

POLAND / POLOGNE

Agata ROGALSKA-PIECHOTA, Ministry of Foreign Affairs

SPAIN / ESPAGNE

Jose Antonio JURADO RIPOLL, Senior State Attorney, Section coordinator at the Office of the State Attorney before the Audiencia Nacional

SWITZERLAND / SUISSE

Dominique STEIGER LEUBA (*Vice Chair*), Collaboratrice scientifique, Département fédéral de justice et police DFJP, Office fédéral de la justice OFJ, Domaine de direction Droit public, Unité Protection internationale des droits de l'homme

TURKEY / TURQUIE

Aslihan DOĞAN KOROGLU, Expert, General Directorate on Status of Women, Ministry of Family and Social Policies

Raife Sidar ALSAN KILIC, Ministry of Family of Social Policies

UNITED KINGDOM / ROYAUME UNI

Rob LINHAM, (*Chair*) Assistant Director for Europe and Domestic Human Rights, Ministry of Justice

Christian PAPALEONTIOU, Acting Head, Public Protection Unit

Observer States

Non-governmental organisations

End FGM European Network

Natalie KONTOULIS, Advocacy and Communications Officer

FORWARD

Naana OTOO-OYORTEY, Executive Director of Foundation for Women's Health Research and Development

International and regional organisations

Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights (OHCHR)

Federica DONATI, Coordinator, Equality, Non-Discrimination and Participation Unit
Special Procedures Branch, OHCHR-Palais Wilson, United Nations Office at Geneva

Office of the United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR)

Gert WESTERVEEN, UNHCR Representative to the European Institutions in Strasbourg

John DORBER, Legal Associate, UNHCR Representation to the European Institutions in Strasbourg

European Institute for Gender Equality (EIGE) - EU

Cristina FABRE

Agency for Fundamental Rights (FRA) - EU

Rossalina LATCHEVA, Senior Programme Manager - Statistics and Surveys, Freedoms and Justice Department

Organisation of Islamic Cooperation (OIC)

H.E. Ismat JAHAN, Ambassador and Permanent Observer to the EU

Dr. Salima DALIBEY, Liaison officer to UNESCO

Committees or other bodies of the Council of Europe engaged in related work

Parliamentary Assembly / Assemblée parlementaire

Elise CORNU, Head of the Secretariat, Committee on Equality and Non-Discrimination

Deborah CALDERAZZO, trainee

Conference of INGOs of the Council of Europe / Conférence des OING du Conseil de l'Europe

Jean-Bernard MARIE, Représentant de la Conférence des ONG au CDDH

Anne NEGRE, experte égalité homme/femme

Gender Equality Commission / Commission pour l'égalité de genre (GEC)

Carolina LASEN-DIAZ, Secretary of the GEC and Head of the Gender Equality Unit

Elena SCHIATTI, Trainee

Group of Experts on action against violence against women and domestic violence / Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO)

Bridget O'LOUGHLIN, Executive Secretary of GREVIO and the Committee of the Parties to the Istanbul Convention

Christina OLSEN, Administrator

Johan FRIESTEDT, Administrator

Group of Experts on Action against Trafficking in Human Beings / Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA)

Inter-Governmental Cooperation, Anti-Gypsyism and Roma Equality (I-CARE) Unit

Isabela MIHALACHE, Project Manager, Anti-Gypsyism, Roma Women and Children activities Support Team of the Special Representative of the Secretary General for Roma Issues Council of Europe

Saška JOVANOVIĆ, Country Coordinator Italy of the project „Marry when you are ready”

Children's Rights Division

Livia STOICA BECHT, Programme Officer

SECRETARIAT

**DG I – Human Rights and Rule of Law / Droits de l'Homme et Etat de droit
Council of Europe / Conseil de l'Europe**

Alfonso DE SALAS, Secretary to the CDDH / Secrétaire du CDDH, Head of Division / Chef de Division, Human Rights Intergovernmental Cooperation Division / Division de la coopération intergouvernementale en matière de droits de l'Homme

Merete BJERREGAARD, Head of the Human Rights Development Unit / Chef de l'Unité "Développement des droits de l'homme", Human Rights Intergovernmental Cooperation Division / Division de la coopération intergouvernementale en matière de droits de l'Homme, *Secretary of the CDDH-MF / Secrétaire du CDDH-MF*

Douglas WEDDERBURN-MAXWELL, Lawyer / Juriste, Human Rights Development Unit / Unité "Développement des droits de l'homme", Human Rights Intergovernmental Cooperation Division / Division de la coopération intergouvernementale en matière de droits de l'Homme

INTERPRETERS / INTERPRÈTES

Amanda BEDDOWS

Pascale MICHLIN

Nicolas GUITTONNEAU

ANNEXE II

ORDRE DU JOUR

Point 1 : Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

Point 2 : Contributions des comités et des autres organes du Conseil de l'Europe, des organisations internationales et régionales ainsi que des organisations non gouvernementales, communautés religieuses et communautés de foi

Point 3 : Discussion portant sur un guide de bonnes pratiques visant à combattre et prévenir les mutilations génitales féminines et le mariage forcé

- a) Discussion générale sur un guide de bonnes pratiques
- b) Examen de l'avant-projet de guide de bonnes pratiques

<u>Documents de référence</u>	
Extraits pertinent du rapport de la 85 ^e réunion du CDDH	CDDH-MF(2016)04
Analyse de la situation juridique au niveau international et dans les Etats membres du Conseil de l'Europe sur les actions et la prévention des mutilations génitales féminines et du mariage forcé (tel qu'adoptée par le CDDH lors de sa 85 ^e réunion, 15-17 juin 2016)	CDDH(2016)R85 Addendum II
<u>Documents de travail</u>	
Projet préliminaire de guide de bonnes pratiques visant à combattre et prévenir les mutilations génitales féminines et le mariage forcé	CDDH-MF(2016)05 <i>disponible en anglais uniquement</i>
Réponses reçues des Etats membres au questionnaire sur les mutilations génitales féminines (MGF) et le mariage forcé (MF)	CDDH-MF(2016)03rev1 <i>Bilingue</i>
Replies from Non-Governmental Organisations which have a focus on Combating Violence against Women, in particular FGM and FM	CDDH-MF(2016)07 <i>disponible en anglais uniquement</i>
<u>Documents d'information</u>	
<u>Nations Unies</u> Prévention et élimination de la mutilation génitale féminine: pratiques exemplaires et principales difficultés, Rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme	A/HCR/29/20
Prévention et élimination des mariages d'enfants, des mariages précoces et des mariages forcés, Rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme	A/HCR/26/22
Recommandation générale/observation générale conjointe n° 31 du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et n°	

<p>18 du Comité des droits de l'enfant sur les pratiques préjudiciables</p> <p>Eliminer les mutilations sexuelles féminines, déclaration inter-institutions HCDH, OMS, ONUSIDA, PNUD, UNCEA, UNESCO, UNFPA, UNHCR, UNICEF, UNIFEM</p>	<p>Publication</p>
<p><i>Conseil de l'Europe</i></p> <p>Etude analytique des résultats du 4^e cycle de suivi de la mise en oeuvre de la Recommandation Rec(2002)5 sur la protection des femmes contre la violence dans les Etats membres du Conseil de l'Europe</p> <p>Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique - Un outil pour mettre fin aux mutilations génitales féminines</p> <p>Les mariages forcés dans les Etats membres du Conseil de l'Europe : législation comparée et actions politiques</p> <p>Promoting gender equality within Roma communities, with a focus on child/early and forced marriages (<i>n'existe qu'en anglais</i>)</p> <p>Rapport de l'Assemblée parlementaire sur les mutilations génitales féminines en Europe et projet de résolution</p>	<p>CDEG(2005)1</p> <p>CAHROM(2015)8</p> <p>Lien</p>
<p><i>Union Européenne</i></p> <p>Addressing forced marriage in the EU: legal provisions and promising practices (Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)) (<i>n'existe qu'en anglais</i>)</p> <p>Estimation of girls at risk of female genital mutilation in the European Union (European institute for Gender Equality (EIGE) Report) (<i>n'existe qu'en anglais</i>)</p> <p>Guide par étapes: Estimation du nombre de filles risquant de subir des mutilations génitales féminines dans l'Union européenne (L'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE) Rapport)</p>	
<p><i>Parlement Européen (Direction générale des politiques internes)</i></p> <p>Forced marriage from a gender perspective (<i>n'existe qu'en anglais</i>)</p>	

Point 4 : Echange de vues sur les propositions de suivi des travaux

Eléments pour un avant-projet de propositions pour le suivi des travaux	CDDH-MF(2016)06
---	-----------------

Point 5 : Adoption du rapport de réunion

Point 6: Questions diverses

Organisation des travaux en vue de la prochaine réunion, [24-26] janvier 2017.